N° 1389. — 4e Année. CINQ CENTIMES Lundi 20 Juin 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 38 TOURCOING, rue Verte, 38

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ALARME DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCAUX ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

Les élections départementales

Nous avons annoncé hier que les élections départementales auraient probablement lieu le 31 juillet prochain.

C'est, en effet, à cette date que le gouvernement, si les Chambres se séparent en temps utile, se propose d'appeler les électeurs à nommer de nouveaux conseillers généraux et de nouveaux conseillers d'arrondissement.

Tous au plus, si les Chambres prolongeaient leur session, les élections pourraient-elles être reportées au 7 août.

On sait quel est le mécanisme des élections départementales. Les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement sont élus pour six ans, et renouvelés par moitié tous les trois ans. Dans tous les cantons, l'un des deux conseillers sort à chaque période triennale, soit le conseiller général, soit le conseiller d'arrondissement. De sorte que toutes les circonscriptions cantonales sont appelées, tous les trois ans, à nommer un de leurs deux représentants.

Voici quels sont, cette année, les conseillers sortants :

CONSEIL GÉNÉRAL

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Avesnes-Sud. — M. Sandrart, industriel, à Saint-Berlaimont. — M. Evrard Eliez, député, notaire et maire de Berlaimont.

Lequesnoy-Ouest. — M. le baron de l'Espine, propriétaire, à Wargnies-le-Petit.

Maubeuge. — M. Sculfort, industriel, à Maubeuge.

Trélon. — M. Boussus, manufacturier, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai-Ouest.— M. Bernard, maire d'Aubencheul-au-Bac.

Clary. — M. Morcrette-Ledieu, propriétaire à Caudry.

Marcoing. — M. Desmoutiers, maire de Crèvecœur.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Douai-Nord.— M. Renard, maire de Sin-le-Noble.

Marchiennes. — M. Emile Dubois, député.

Orchies. — M. D. a Rotours, député.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Bourbourg. — M. Duriez, distillateur à Bourbourg.

Dunkerque-Ouest. — M. Trystram, sénateur.

Hondschoote. — M. Outers, maire d'Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Bailleul S.-O. — M. Plichon, député à Bailleul.

Hazebrouck S. — M. Deschodt, avocat, à Hazebrouck.

Merville. — M. Duquenne, négociant à La Gorgue.

Steenvoorde. — M. Outters, ancien député maire de Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Haubourdin. — M. Billou, docteur en médecine, maire de Loos.

La Bassée. — M. Chombart, maire d'Herlies.

Lille-Centre.—M. Ovigneur, avocat à Lille.

Lille-Nord. — M. Pierre Legrand, député.

Lille-Ouest. — M. A. Legrand, receveur des finances à Douilens.

Lille-Sud. — M. Carron, directeur industriel à Lille.

Quesnoy-sur-Deûle. — M. Florent Bondeval, à Lille.

Tourcoing. — M. Charles Jonglez, industriel, à Tourcoing.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Avesnes (Nord). — M. Herbecq père, à Avesnes, décédé.

Bavay. — M. Darkenne, brasseur à Feignies.

Landrecies. — M. Demoulin, maire, docteur en médecine à Landrecies.

Le Quesnoy-Est. — M. Lenglet Nestor, à Englefontaine.

Solre-le-Château. — M. Deltour, médecin à Solre-le-Château.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai-Est. — M. Fiévet, brasseur, maire d'Iwuy.

Carembrault. — M. Lndovic Defaux, fabricant de tissus à Saint-Hilaire.

Le Cateau. — M. Cottiau-Fiévet, propriétaire, adjoint au Cateau.

Solesmes. — M. Vallez, agriculteur maire de Briastre.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Arleux. — M. Trannin, député, industriel maire de Lambres.

Douai-Ouest. — M. Mannier, maire de Roimbeaucourt.

Douai-Sud. — M. G. Couppé, industriel à Ferrin.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Bergues. — M. Carpentier, négociant à Bergues.

Dunkerque-Est. — M. Duriau, docteur en médecine, à Dunkerque.

Gravelines. — M. Torris, négociant à Gravelines.

Wormhoudt. — M. Lernout, docteur en médecine à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Bailleul-N.-E. — M. Vandevalle, Elie, conseiller municipal à Bailleul.

Cassel. — M. Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.

Hazebrouck-Nord. — M. Dormion, notaire à Wallon-Cappel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Armentières. — M. Hellin, Charles, président du Comice agricole, cultivateur à Houplines.

Cysoing. — M. Dubreucq, Victor, maire à Templeuve.

Lannoy. — M. Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.

Lille-Est. — M. Delory-Jules, à Lille.

Lille-Nord-Est. — M. Bécour, docteur en médecine, Lille.

Lille-Sud-Est. — M. Grandel, propriétaire, Lille.

Lille-Sud-Ouest. — M. Schouteten, distillateur, Lille.

Pont-à-Marcq. — M. Raoul des Rotours, licencié en droit, maire à Avelin.

Seclin. — M. Marchand, maire d'Allennes-les-Marais.

Tourcoing-Sud-E.-L. — M. Vincent Victor, médecin, Mouveaux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Bouchain. — M. Lempereur, brasseur à Lieu St-Amand.

Saint-Amand, rive droite. — M. Lopez, maire de Raismes.

Valenciennes-Est. — M. Décle Julien, banquier à Valenciennes.

Dans les cantons de Roubaix existe une situation exceptionnelle.

Roubaix ne comportait jusqu'ici que deux cantons, le canton Est et le canton Ouest, représentés au Conseil général par MM. Lagache et Emile Moreau, et au Conseil d'arrondissement par MM. Desbouvry, à Lannoy, et Emile Deschamps, négociant en tissus à Roubaix.

En raison de l'augmentation de population résultant du dernier recensement, Roubaix comprendra désormais trois cantons, ainsi composés, aux termes de la loi votée le 9 juin dernier par la Chambre des députés, et ainsi conçu :

« Art. 1er. — Les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal formeront trois cantons.

« Les limites de ces cantons sont fixées selon les lignes tracées au plan ci-annexé, savoir :

« 1° Canton de Roubaix ouest : toute la partie du canton ouest actuel limitée par la Grande-Place, la rue de la Gare, le chemin de fer, la place de la Paix, la rue d'Alsace et le boulevard de la République ;

« 2° Canton de Roubaix-est : toute la partie du canton est actuellement limitée par la Grande-Place, la Grande-Rue, la place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9, dans la traverse de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge ;

« 3° Canton de Roubaix nord : ce canton sera formé par une empriase sur les deux cantons actuels et déterminé par les limites suivantes : boulevard de la République, la rue d'Alsace, la place de la Paix, le chemin de fer, la rue de la Gare, la Grande-Place, la place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9, dans la traverse de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge.

» Art. 2. — Le canton nouveau Roubaix nord formera un arrondissement de justice de paix. Les cantons nouveaux Roubaix ouest et Roubaix est seront réunis dans un seul arrondissement de justice de paix.

» Art. 3. — Les notaires ayant leur résidence dans l'un des trois cantons de Roubaix auront le droit d'exercer dans les trois circonscriptions cantonales. »

Par suite de cette nouvelle répartition des cantons roubaisiens, les conseillers généraux et d'arrondissement en exercice devront se présenter de nouveau devant les électeurs, et les trois cantons ci-dessus indiqués auront à nommer chacun, le 31 juillet ou le 7 août prochain, un conseiller général et un conseiller d'arrondissement.

***

Donc six semaines, sept au plus, nous séparent de la date des élections départementales.

Il n'est pas trop tôt, pour les républicains, de s'en préoccuper et de se préparer à une action énergique et utile.

Nous ne croyons pas que les réactionnaires puissent entrer très sérieusement en lutte, et qu'ils nourrissent l'espoir de nous enlever la majorité républicaine, qui nous est depuis longtemps acquise dans les assemblées départementales.

Ils essaieront, cependant, de maintenir leurs positions et de nous disputer un certain nombre de sièges aujourd'hui occupés par des républicains.

Il importe à nos amis de ne laisser le champ libre à aucune surprise possible. Dès aujourd'hui, ils ont le devoir de se préparer à la lutte, et d'assurer une organisation qui leur donne la victoire.

Nous leur adressons, à ce sujet, un énergique appel.

Dans les cantons les plus dévoués à la République, beaucoup de républicains sont volontiers disposés à considérer le succès comme certain. C'est là un état d'esprit contre lequel nous les engageons à se mettre en garde.

Les réactionnaires-cléricaux se sont beaucoup agités depuis quelque temps. Ils ont eu recours à une nouvelle tactique qui leur permettra de se présenter aux électeurs sous une étiquette plus ou moins républicaine. Cette manœuvre pourrait être dangereuse, si les véritables républicains ne prenaient la précaution de la déjouer.

Dans l'arrondissement de Lille, spécialement, la réaction essaiera un retour offensif sur lequel nous avons déjà des renseignements très précis.

Nous espérons que les cléricaux en seront pour leur nouvel effort.

Il est, toutefois, du devoir des républicains de se préparer à repousser l'assaut qui sera livré à la République par toutes les forces conservatrices.

Nos adversaires ont à leur service une organisation puissante, disciplinée, dont l'action s'est manifestement fait sentir, dans les précédentes élections, législatives ou municipales.

Il appartient aux républicains d'opposer organisation à organisation, discipline à discipline. Il leur faut aller à la bataille en même rangs serrés que leurs ennemis.

A ce prix seulement, ils remporteront la victoire.

GEORGES ROBERT.

RIPOSTE DE NOTRE-DAME DE L'USINE

Notre collaborateur et ami, M. Hector Depasse publie les réflexions suivantes dans le *Paris* au sujet du procès intenté au *Progrès du Nord* par l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine :

Pendant que MM. Moreau et Dron développaient à la tribune de la Chambre leur interpellation sur les faits et gestes du syndicat de Notre-Dame-de-l'Usine, le *Progrès du Nord* recevait assignation de la part de *155 dizainiers* de la même Notre-Dame-de-l'Usine à comparaître devant le tribunal correctionnel pour délit de diffamation et d'injure.

Il faut dire que notre confrère de Lille avait le premier attaché le grelot à ce syndicat politico-religieux qui travaillait sans bruit, et le portait avait nommé comme une cloche, tout le monde était accouru. Il avait montré la pression du syndicat sur la conscience des ouvriers, l'installation des chapelles et des confessionnaux dans les usines, il avait surtout posé cette question si simple :

« Un syndicat administré par des ecclésiastiques est-il conforme aux prescriptions de la loi de 1884 ? » Les meneurs de la réaction cléricale avaient juré de mettre un terme à cette indiscrète polémique, et voilà pourquoi le *Progrès* est assigné devant le tribunal correctionnel pour délit de diffamation et d'injure.

Mais à l'heure même où se présentait le mandataire des 155 dizainiers avec son papier timbré, MM. Moreau et Dron montaient à la tribune de la Chambre, portant aussi leurs papiers. Le syndicat n'avait pas prévu cette coïncidence absolument providentielle.

La Chambre votait à une immense majorité l'ordre du jour que l'on sait, invitant le gouvernement à fermer les chapelles illégales, les oratoires clandestins et à dissoudre les syndicats si peu respectueux des lois.

M. le garde des sceaux, sans attendre l'ordre du jour, donnait spontanément à la Chambre l'assurance que les abus seraient réprimés.

Les cent cinquante-cinq dizainiers du syndicat illégal doivent être aujourd'hui passablement embarrassés des suites de leur démarche. Que devient leur assignation ? Je n'en connais pas le texte, mais enfin n'est-il pas nécessaire de se mettre soi-même en règle avec la justice, avant d'en appeler à la justice, et M. le procureur de la République à Lille pense-t-il qu'il est possible d'intenter une action, d'ouvrir une procédure, au nom d'une Société, d'une groupement, au nom d'un organisme quelconque, qui n'existe lui-même qu'en violation des lois ?

Qu'est-ce que c'est que ces 155 dizainiers ? Que représentent-ils ? Au nom de qui agissent-ils ? Les dizainiers de Notre-Dame de l'Usine constituent-ils une personne légale, capable de mettre en mouvement la justice du pays ? La *Vraie France*, les désignant de ce nom collectif et impersonnel, annonce qu'ils vont répondre « aux mensonges des journaux, reproduits avec tant de complaisance et de joie par les députés qui ont fait l'interpellation ».

Ainsi, c'est une réponse à l'ordre du jour de la Chambre et aux déclarations du garde des sceaux que le syndicat de Notre-Dame-de-l'Usine se propose de porter devant le tribunal correctionnel, et le syndicat, qui ne doute de rien, compte absolument que le ministre de la justice sera condamné à Lille.

Le plus important journal catholique du Nord, la *Dépêche-Nouvelliste*, ne parle pas cependant comme la *Vraie France*. Elle était, il y a quelques mois, animée d'une fureur révolutionnaire épouvantable, elle est aujourd'hui d'une douceur constitutionnelle tout à fait évangélique. Et que dit la *Dépêche* ? elle dit que les documents lus à la tribune de la Chambre ont été pour elle-même une révélation et que les moyens employés par les propagateurs de l'Œuvre de Notre-Dame de l'Usine ne sont pas admissibles.

« Sans doute les patrons chétions doivent empêcher que leurs usines ne deviennent des mauvais lieux... *mais de là à transformer leurs ateliers en des annexes de couvent*, où les religieux unissent *les œuvres à la prière*, il y a loin... » Le journal catholique finit par déclarer que tous ces religieux usurpent les fonctions qui appartiennent aux curés et que ces chapelles d'usines et de filatures font grand tort à la paroisse ! Cette note est claire : c'est le curé qui se plaint de la concurrence du Père jésuite. Cela s'est vu souvent dans le Nord et ailleurs.

Car il ne faut pas seulement regarder au Nord. Quelqu'un le disait très justement à la Chambre, l'autre jour, quoiqu'il fut peu ingrat envers les syndicats congréganistes, ce qui se passe dans le Nord se passe dans le Midi et se passe aussi à Paris. L'effort sera considérable et général jusqu'aux prochaines élections. Et alors, qu'ils tiennent pour l'oratoire ou qu'ils tiennent pour la paroisse, tous les journaux cléricaux marcheront sous la même bannière contre la République.

Mais je suis curieux de savoir si la doctrine du garde des sceaux sera condamnée par le tribunal correctionnel de Lille ?

Hector DEPASSE.

Le Carnet d'un Citadin

Catéchismes électoraux

On sait que le ministre de la justice a fait un Conseil d'État huit catéchismes dans lesquels on attaque violemment la loi militaire, la loi scolaire et le mariage civil.

Dans ces catéchismes ont déclare que le mariage civil est simplement un concubinage agréé par l'État, mais on ne nous dit pas quel est le mariage.

La Croix commentant les résultats que pourront avoir les mesures prises par le garde des sceaux, dit :

« Le gouvernement peut obtenir une déclaration comme d'abus. Il ordonnera peut-être à ce retirer les catéchismes eux-mêmes, mais il ne fera pas que la doctrine qu'ils renferment ne soit la doctrine vraie.

Cette doctrine sera haïe par nos adversaires et par eux traquée, puis nous aurons le devoir de la répandre. »

Nous n'attachons pas plus d'importance qu'il ne faut aux déclarations de notre très dévot confrère.

Nous savons qu'il prend les écrits du catéchisme, de tous les catéchismes, pour paroles d'évangiles ; qu'il accepte, les yeux fermés, toutes les théories qui traversent les cerveaux plus ou moins hallucinés de messieurs nos évêques et qu'il considérerait comme une hérésie de contester une seule des sottises dont les livres saints sont remplis.

Nous qui n'avons pas le même parti pris et qui n'avons pas davantage le jugement obtus par des croyances imposées au mépris de la raison et du bon sens, nous nous permettons de discuter les catéchismes tout comme les évangiles.

Nous croyons que les évêques qui décrètent que le mariage civil est un concubinage sont des impertinents; nous pensons qu'ils foulent aux pieds les sentiments de la plus vulgaire équité, lorsqu'ils essaient de soustraire les séminaristes à l'impôt du sang, auquel tous les citoyens français, sans distinction, sont soumis ; nous croyons enfin que la loi scolaire actuelle n'est qu'un premier pas dans la voie qui doit aboutir à arracher définitivement et totalement l'instruction des mains du clergé.

La propagande faite par les évêques détérés au Conseil d'État est une propagande de révoltés. Le mépris des lois en vigueur ne peut pas être impunément affiché et il est fâcheux que le gouvernement ne soit arrêté que d'une façon très insuffisante pour retirer les écarts de langage de nos prélats et la public tés des doctrines scandaleuses qu'ils propagent.

Nous assistons depuis quelque temps à une levée de boucliers du haut clergé et cela coïncide avec un branle-bas de combat semblant émaner d'un mot d'ordre et qui se produit dans tous les rangs du monde catholique.

A l'heure même où le pape, en désespoir de cause, se comprend dans l'intérêt de la lutte contre notre forme de gouvernement, accepte la République ;

A l'heure où un certain nombre de catholiques se soumettant aux ordres du Souverain pontife, déclarent accepter le régime actuel, il reste des évêques qui éprouvent le besoin de continuer la lutte, en se dressant publiquement, presque ragesement, contre les lois en vigueur.

Cela peut prouver que le Pape n'est plus le chef incontesté de la chrétienté puisque des princes de l'Eglise refusent de se soumettre à ses injonctions, mais cela prouve aussi que la République aurait grand tort d'accepter comme un fait sérieux et pouvant donner des résultats pratiques, l'adhésion papale au gouvernement de la France.

Balle chose en vérité que ces acceptations bénévoles de la cour de Rome, alors que nos prélats continuent plus que jamais le combat contre nos institutions.

Léon XIII n'a pas même le pouvoir de faire taire ses évêques. Ceux-ci sont de petits potentats qui prétendent régenter leur diocèse à leur gré, y propager toutes les billevesées qui leur traversent la cervelle, y combattre ouvertement et par toutes les armes dont ils disposent, la République et ses lois.

— J'adhère à la République, dit le Pape.

— Je refuse d'accepter comme valable le mariage civil ratifié seulement par le gouvernement, répondent les évêques.

— J'accepte les institutions que la France s'est donnée, dit la cour de Rome.

— Je refuse de me soumettre aux lois scélérates répondent nos bons prélats.

De sorte que lorsque le pontife affirme, l'évêque conteste ; lorsque Léon XIII se soumet, le prélat se révolte.

Il y a une sédition ouverte au sein même de l'Eglise. Les chefs de la religion ne sont pas plus d'accord entre eux que les évangiles.

Il nous semble que tout en laissant ces braves gens se disputer ou discuter entre eux, il y aurait lieu de faire une loi permettant à l'État de se faire respecter par tous.

Le blâme est une forte bisque qui n'atteint pas plus un évêque qu'une décision de la congrégation de l'Index ne trouble celui qu'elle entend frapper.

Ce sont là des armes émoussées, bonnes à classer dans un musée historique, mais sans effet sur la génération présente.

A la vérité, le gouvernement est actuellement désarmé contre les évêques. Il peut tout au plus les déférer comme d'abus et à la rigueur supprimer des catéchismes qui seront rétablis le lendemain sous une autre forme, mais dans un sens identique.

C'est là un jeu de dames que le gouvernement joue pour le plus grand ébaubissement de la gent parlante et fonnante.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing, 70

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

— Saint.

La cache-poussière du bandit, l'ulster du valet, les poches des vestons, des gilets et des autres vêtements que l'étonnante pudeur britannique défend de nommer, étaient bondées des dépouilles opimes de l'infortuné Rosen.

Le tour était joué.

Tom Chils et son compagnon se perdirent dans le dédale des petites rues qui longent la cathédrale de Saint-Paul, gagnèrent Drury Lane et la maison d'Oxford street.

A sept heures moins vingt, ils y entraient par porte de derrière.

A huit heures, l'or des bijoux était fondu au creuset chauffé à blanc dans les fourneaux de ce repaire de loups serviers, et les diamants, émeraudes, turquoises, perles, saphirs et rubis du malheureux bricoleur, rangés dans de superbes vitrines où le public élégant et les joaillers de Londres et de la province peuvent venir s'approvisionner, sûr de trouver à bon compte dans cette estimable boutique tout ce qui leur est nécessaire.

Il avait fallu à Samuel Rosen plus d'activité et de diplomatie qu'il n'en faut à une douzaine de bandits, pour amasser en vingt ans une fortune relativement considérable.

En quelques heures, les forbans d'Oxford street lui avaient tout volé.

Et pour les prendre en défaut, il aurait fallu un miracle.

Les miracles sont rares et rencontrent beaucoup d'incrédules.

A la même heure, le concierge de Samuel Rosen, un brave homme qui tenait d'autant plus à son locataire qu'il en tirait une petite somme chaque mois pour les soins de son ménage, étonné de ne pas le voir sortir et surtout de ne pas l'avoir entendu rentrer dans la nuit, alla frapper à sa porte.

Naturellement, il ne reçut pas de réponse.

Il avait une double clef de l'appartement. Il s'en servit.

L'appartement était vide ; mais le concierge se dit qu'un célibataire, même quand il a les habitudes les plus régulières, peut céder à un caprice et dérailler par hasard.

Il attendit jusqu'au lendemain avec des tiraillements d'inquiétude.

La deuxième nuit, il se livra à quelques réflexions.

Le Juif était un marchand de bijoux et de diamants ; il avait pu être attiré dans un piège ; néanmoins le bonhomme hésita encore quelques heures.

Mais, après son déjeuner, il se décida à avertir le commissaire de police du quartier.

Le commissaire, M. Séverin, appartient au genre gai.

On le soupçonne fortement de collaborer de temps à autre à de joyeux vaudevilles, ce qui n'est pas un crime.

En tout cas, avec le sérieux que comporte sa fonction, il avait pu être attiré dans un ennemi des facéties et cultive à l'occasion le mot pour rire.

— Vous êtes que vous avez égaré un de vos locataires ? demanda-t-il après avoir prêté une oreille complaisante au récit du concierge.

— Oui, monsieur le commissaire.

— Sa profession ?

— Marchand de bijoux...

— Diavolo ! C'est scabreux. Il était riche ?

— Je ne pourrais pas vous le dire, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était pas pauvre.

— Et il portait sa fortune avec lui ?

— Dans un sac de maroquin.

— Le sac n'est pas chez lui ?

— Il ne le quitte jamais.

— Diable ! diable, répéta le commissaire. Vous n'avez pas d'idée ?...

— Sur quoi ?

— Sur ce que ce locataire peut être devenu ?

— Pas la moindre !

— Diable ! diable ! diable ! fit encore le commissaire.

— Qu'est-ce qu'il faut faire ?

— Rien... attendre... S'il revient, vous m'avertirez.

Le concierge regagna sa loge mais il était pensif.

Les heures s'écoulèrent et le locataire ne reparut pas.

Dans le bureau de police, des scribes écrivaient.

Le soir quelques journaux annoncèrent qu'un certain Samuel Rosen, un juif de Francfort établi à Paris, rue Boissy-d'Anglas avait disparu de son domicile.

Il avait une fortune considérable.

Ces renseignements, ils les avaient informés, c'est ce qu'il eût été difficile d'établir.

Ce ne fut d'abord qu'une rumeur vague, un faits divers sans importance, incertain et confus.

Mais il alla crescendo comme la calomnie de Bastile.

Trois jours après les détails abondaient ; le nom du disparu, son domicile, son signalement, son état, son âge, tout y était.

Jeanne qui vivait, depuis la scène de la rue Bassano, dans un état de somnambulisme douloureuse, courait en secret chaque matin à la gare de Vaucresson pour acheter des journaux.

Aucun crieur ne passe dans le chemin désert au bord duquel se trouve la grille de la villa Suzanne.

De jour en jour, ses terreurs allaient en croissant.

Le quatrième, dès qu'elle fut en possession des journaux du matin, elle regagna la villa et s'enferma dans sa chambre.

Ils contenaient, les uns comme les autres, une note très complète et presque identique. Si les termes étaient différents, le fond était exactement le même.

Voici ce qu'elle lut sous cette rubrique :

UNE ÉTRANGE AFFAIRE

« Il n'est bruit aux environs de la Madeleine que de la disparition d'un marchand de diamants.

« Venu de Francfort à Paris, il y a dix-huit ou vingt ans, il avait pu amasser sans fracas une fortune relativement énorme.

« Il se nomme Samuel Rosen. Il est âgé d'une cinquantaine d'années et célibataire.

« Des renseignements précis nous permettent d'affirmer que malgré la simplicité de son installation, ce Samuel Rosen était un des marchands de pierres précieuses les plus importants de Paris.

« Il en possédait pour une somme que les joailliers que nous avons consultés et qui étaient en relations avec lui évaluent à plus de trois millions.

« Il est donc possible qu'il ait été attiré dans un guet-apens et assassiné.

« Il portait d'ordinaire toute sa collection avec lui dans un sac de maroquin noir et faisait la place lui-même.

« Voici son signalement :

« Taille moyenne, épaules carrées, tête forte, barbe noire et fournie, cheveux lisses, nez aquilin avec une courbe très prononcée, tout basané, type israélite pur.

« Sa mise était très simple.

« Pardessus et jaquette noirs. Petit chapeau de feutre.

« Cette disparition est-elle le résultat d'un accident ou d'un crime ?

« Samuel Rosen est-il parti en voyage sans en donner avis ?

« Tout peut se présumer.

« Mais le crime est plus probable.

« L'enquête commencée par M. Séverin, le commissaire de police bien connu, nous révélera prochainement la vérité. »

A cette lecture, la malheureuse fut prise d'un frisson convulsif.

Cette fois, c'était clair.

Tous ses doutes s'en allaient.

Une horrible lumière lui arrivait les yeux.

Le signalement du marchand de diamants correspondait trait pour trait à l'homme qu'elle avait vu entrer à la rue Bassano et qui n'en était pas sorti.

Le cri qu'elle avait entendu, ce cri aigu, déchirant, qu'elle ne pouvait oublier, était celui de l'assassiné agonisant.

L'hôtel de la rue Bassano était donc un repaire de brigands.

Mais alors, elle-même qu'était-elle devenue ?

En quelles mains était-elle tombée ?

Son amant, ce Jean-Maurice auquel elle s'était donnée, à qui elle appartenait, c'était l'auteur du meurtre, le complice au moins des assassins.

Ce luxe dont elle était entourée, cette villa où elle avait enfin trouvé le bien-être et le repos, c'était à lui qu'elle la devait.

Elle profitait de l'argent du crime.

Ce jeune homme séduisant, à la parole douce, aux allures de gentilhomme, au cœur généreux, prodigue de l'or qu'il semait sans compter, c'était un misérable.

Elle était la maîtresse d'un voleur !

Et cette vieille, à l'oeuvre de sa vengeance, tout le monde parlait.

Quelle audace !

Était-ce, en vérité, possible ?

Elle se demanda si elle rêvait, si elle était atteinte de folie, comme cette pauvre Perrine qui avait été enfermée à Charenton, dès qu'elle avait subies, des privat ons aux quelles elle avait été si longtemps soumise, sa raison ne l'abandonnait pas.

La vue des journaux qu'elle tenait encore dans sa main la rappela à la réalité.

Elle les relut avec attention, en essayant de se convaincre d'erreur.

Mais en y réfléchissant, la conviction entrait plus avant dans son esprit.

Douter encore était être une folie !

Tous les détails confirmaient ce qu'elle avait vu, ce qu'elle avait entendu.

Il ne lui restait plus qu'à se demander ce qu'elle allait faire.

Dans sa loyauté elle se dit qu'il lui était impossible de rester un instant de plus dans cette maison.

L'argent qui était dans son secrétaire, les trois mille francs qu'elle tenait de la libralité de son amant et qui étaient à peine entamés lui faisait horreur.

Toutes ses souffrances passées n'étaient rien auprès de la tristesse morne, du désespoir dont elle était saisie.

Elle aurait voulu fuir, disparaître, ne jamais revoir ce Jean Rodrigues qui l'avait perdue, effacer de sa vie les quelques semaines qui venaient de la passer et tout le poids de sa pauvreté retomba sur elle.

Cette pauvreté l'enchaînait à la ville maudite d'où elle ne pouvait sortir.

Elle ne pas d'Ulla, se mère, s'éteignait lentement, plus faible de jour en jour.

De la fenêtre, à travers les rideaux de guipure, elle voyait se semer Marie errer parmi les massifs de fleurs, tandis que la femme du jardinier préparait le déjeuner.

Le père Bailly ralisait les affaires, causant avec la petite dont la douce figure respirait une joie naïve et insoucieuse, avec le reflet mélancolique qui avait terni son visage par une malheureuse enfance.

Ce jardin ensoleillé offrait l'image du repos et presque du bonheur.

Fallait-il donc reprendre le collier de misère, le bonnet qu'elle traînait depuis son arrivée à Paris, courir de nouveau au-devant des affronts et des hontes auxquels elle avait été en butte si longtemps ?

Avait-elle entrevu ces deux malheureuses dans un retour vers l'abîme d'où elles voulaient à peine de sortir ?

Tout à coup une idée lui vint.

Elle se rappela le nom de M. Ravenseu.

Pourquoi n'irait-elle pas le trouver ? Le saint était là pour être !

Il était neuf heures et demie.

Elle se décida aussitôt.

Elle s'habilla avec une précipitation fébrieuse, jeta sur elle un manteau noir du chagrin de même couleur sur ses superbes cheveux, embrassa sa mère et sa sœur en pesant et dit :

— Déjeuner sans moi... J'ai une course à faire.

Puis elle se dirigea d'un pas rapide vers la gare et y arriva juste au moment où le train allait en sortir.

A dix heures trois quarts, elle entrait rue d'Anjou et demandait au concierge :

— M. Ravenseu, s'il vous plaît ?

(A suivre) CHARLES MÉROUVEL